

Aux communes membres du
SIDERE – Région ouest

Rolle, le 10 août 2017

n/réf. : 1708017-15
v/réf. :

Information sur la qualité de l'eau

Mesdames, Messieurs,

Suite à la présence d'eau de teinte jaune à rouge constatée par quelques abonnés sur le territoire des communes de Bursins et Gilly, le Comité de Direction souhaite informer la population sur les aspects suivants relatifs à la qualité de l'eau :

1. La présence d'une coloration de l'eau en période estivale a pour origine le changement du mode d'alimentation du réseau intercommunal. Les eaux de sources produisent leur débit le plus bas alors que la consommation augmente de manière très importante, ce qui génère un apport majoritaire de l'eau du lac Léman traitée à la station de Champ Jaillet, contrairement à ce qui se passe le restant de l'année. Ceci provoque une modification de l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée.
2. L'équilibre calco-carbonique d'une eau est déterminé par la structure géologique du sol qui la recueille, la draine et la stocke. Par ailleurs, au cours de leur trajet en surface (rivières ou lacs), les eaux s'équilibrent avec l'atmosphère, ce qui modifie peu à peu leurs caractéristiques initiales. En conséquence, la dureté des eaux est très variable d'un endroit à un autre. Enfin, la composition chimique d'une eau détermine sa dureté ainsi que son pouvoir agressif ou incrustant, avec une interaction complexe de ces divers paramètres, phénomène qui ne se simplifie pas lors du mélange d'eaux de sources avec celle du lac Léman.
3. En présence du dioxyde de carbone dissous dans l'eau, le calcaire se dissout en calcium et en acide carbonique. Mais un excédent d'acide dans l'eau favorise la corrosion des installations. On passe ainsi d'une situation incrustante où le calcaire adhère à la surface intérieure des tuyaux à une dissolution en été et dans certains cas à une corrosion qui peut colorer l'eau.
4. A ce jour, les problèmes de coloration de l'eau ont été constatés par quelques propriétaires à Bursins et Gilly.

Une analyse systématique des tronçons concernés du réseau intercommunal n'a pas permis d'identifier d'installation principale

corrodée, vu que seuls certains raccordements sont touchés pour un même tronçon de conduite. A ce stade, la corrosion concerne certaines installations extérieures ou intérieures appartenant aux abonnés.

5. Le Comité de Direction suit attentivement la situation et étudie les mesures qui pourraient être prises en cas d'extension ou de généralisation du phénomène (remplacement de conduite, adaptation de la filière de traitement, etc).

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

pour le Comité de Direction



Joëlle SALA-RAMU
vice-présidente



Josette MacGILLYCUDDY
secrétaire